

District de la Vienne

Siège social :

1 rue François Prat -86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35

Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>

Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture des Bureaux :

Lundi : 9h30i 12h30/13h30i 17h30

Mardi : Fermé* /13h30i 17h30

Mercredi : 9h30i 12h30/13h30i 17h30

Jeudi : Fermé* /13h30i 17h30

Vendredi : 9h30i 12h30/13h30i 17h30

(*Fermé : accueil physique et téléphonique)

N° 423 | Vendredi 5 avril 2019

LE FOOTBALL EN MARCHANT

Discipline importée d'Angleterre, le « Walking Foot » commence à séduire sur notre territoire, encouragé par la F.F.F. et les Ministères des Sports et de la Santé.

Parce qu'il contribue à la diversification de pratiques, de toucher un nouveau public et de donner une dimension supplémentaire à notre passion, le District de la Vienne de Football prend l'initiative d'expérimenter le « Foot en Marchant ».

Destinée aux Seniors de plus de 50 ans, hommes et femmes, convalescents ou non, cette nouvelle pratique a pour vocation de les aider à conserver une condition physique adaptée, gagner en autonomie, mais aussi favoriser leur insertion dans un projet collectif, apte à créer du lien social et à sortir de l'isolement.

Qu'il s'agisse de découvrir ou retrouver les sensations du Football, sans dépense physique excessive, le « Foot en Marchant » est particulièrement approprié pour les personnes éloignées de la pratique physique (sédentaires), n'ayant pas de pathologie déclarée mais pouvant être affectées pour des douleurs (rhumatisme, arthrose, prothèse, troubles de l'équilibre, surpoids) ; mais aussi pour les malades atteints d'une affection longue durée (diabète de type 2, cancers, maladies cardiovasculaires et respiratoires).

Moins exigeant que le football traditionnel, ses règles sont simples : interdiction de courir, de tacler et de tout contact physique. Pas de hors-jeu, pas de ballon aérien. Le gardien de but n'est pas obligatoire. Les séances d'intensité faible à modérée permettront d'accueillir des personnes de niveaux différents, avec un maximum de 12 participants par séquence de 1 h 30 pour chaque niveau.

Le Club ASAM DES COURONNERIES sous l'impulsion de son Président sera la première à organiser le vendredi 26 avril 2019 à 19h au gymnase Aliénor d'Aquitaine à Poitiers des démonstrations du « Football en marchant ». Souhaitons que cette première trouve un écho positif et trace les prémices d'un long sillon.

Pour sa part, le District de la Vienne de Football proposera des séances initiation-découverte au cours de la Fête du Football pour Tous, en juin prochain.

L'objectif affiché est de permettre à chacun et chacune de se mobiliser et de pratiquer un sport à son goût. Cette pratique présente en effet un intérêt majeur dans l'optique du « sport santé », afin de continuer une activité après un certain âge. Comme chacun le sait, Il est recommandé de marcher une demi-heure par jour : 30 mn par jour = 3 ans de plus d'espérance de vie ; 1 heure de sport par jour = 17 % d'espérance de vie en plus.

Le sport aide évidemment sur les plans musculaire et cardiaque à lutter contre l'arthrose, ou l'ostéoporose chez les femmes, à brûler les mauvais cholestérols, mais aussi en termes de sociabilité, puisqu'il permet de faire des rencontres, comme le souligne, Raymonde FEILLET, chercheuse et auteure de "Souci du corps, sport et vieillissement" (Érès).

C'est donc un enjeu de société qui se déplace hors du terrain, à savoir sur celui du « sport-santé », et qui peut permettre au plus grand nombre de jouer les prolongations en partant à la découverte de nouvelles sensations et émotions.

En soutenant cette initiative, notre District prouve une nouvelle fois qu'il s'engage, innove et agit en contribuant aux missions sociales qui lui sont assignées, en participant au rayonnement de notre département et au dynamisme de nos clubs.

Stéphane BASQ

AGENDA de la SEMAINE

Vendredi 5 avril

Prépa Ligue à 19h00

Samedi 6 et dimanche 7 avril

20^{ème} journée National 3

17^{ème} journée R1 R2 R3

17^{ème} journée Fém. R1-R2

15^{ème} journée U19 R1

6^{ème} journée U19 R2

15^{ème} journée U18 R1-R2

24^{ème} journée Champ.Nat. U17

15^{ème} journée U17 R1

6^{ème} journée U17 R2

15^{ème} journée U16 R1-R2

15^{ème} journée U15 R1

6^{ème} journée U15 R2

15^{ème} journée U14 R1-R2

17^{ème} journée D1-D2-D3-D4-D5

6^{ème} journée D6 niveaux 1 et 2

17^{ème} journée Fém. à 11 D1

8^{ème} journée Fém. à 11 D2 D3

3^{ème} journée U17/U18 i U15 D1- U13 D1 D2

2^{ème} journée U17/U18 i U15 D2 i U13 D3

6^{ème} journée Chpt U14-U17 Fém. à 11

5^{ème} journée Chpt U14-U17 Fém. à 8

4^{ème} journée U11 D1 D2 D3

FINALE Départementale Festival Foot U13

PITCH

Mardi 9 avril

Label Seniors dernière réunion Stade des Terrasses

Mercredi 10 avril

Détection U14G à 14h

Commission Sportive à 14h

Jeudi 4 avril

Commission Discipline à 17h

Commission Jeunes à 17h30

Sommaire

Partenaire	p. 2
Convocation AG	p. 3
Avis aux clubs.....	p. 4
Avis aux arbitres	p. 7
Avis aux éducateurs	p. 8
Commission Sportive	p. 9
Commission Jeunes	p. 18
Commission L'Éthique	p. 23
Informations diverses	p. 25

FESTIVAL FOOT U13

Samedi 6 avril 2019
Complexe Sportif André Messy
de Buxerolles
De 9h à 17h

PARTENAIRE DE LA SEMAINE





DU 1^{ER} AU 30 AVRIL LE RENDEZ-VOUS ELECTRIQUE

TESTEZ L'ÉLECTRIQUE ET BÉNÉFICIEZ
D'OFFRES EXCEPTIONNELLES



RENAULT
La vie, avec passion



Réservez votre essai au **3023** Service & appel gratuits

Renault ZOE
à partir de
149 €/mois⁽¹⁾
LLD sur 37 mois, 1^{er} loyer de 2 000 €
6 000 € de bonus écologique déduits

**CLIMATISATION ET RADIO
LOCATION DE BATTERIE INCLUSE⁽²⁾
SANS CONDITION DE REPRISE**

MODÈLE PRÉSENTÉ : RENAULT ZOE SÉRIE LIMITÉE CITY

AVEC OPTION PROPOSÉE EN LOCATION LONGUE DURÉE AUX MÊMES CONDITIONS À 165 €/MOIS.

(1) Exemple pour Renault ZOE CITY. Location Longue Durée pour 37 mois, avec un 1^{er} loyer de 8 000 € ramené à 2 000 € après déduction du bonus écologique de 6 000 €, puis 36 loyers de 110 €. Restitution du véhicule chez votre concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de remise en état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par DIAC, SA au capital de 647 265 600 € - Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - Siren 702 002 221 RCS Bobigny. (2) Location de batterie à 39 € par mois, hors mois de livraison calculé au prorata temporis, pour tout contrat souscrit sur la base de 7 500 km/an. Pour tout kilométrage annuel supérieur, voir barème en points de vente. La location de batterie est proposée par DIAC LOCATION - Siège social : 14 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex - Siren 329 892 368 RCS Bobigny. Offre réservée aux particuliers, valable dans le réseau Renault participant pour toute commande d'une Renault ZOE neuve du 01/04/2019 au 30/04/2019. Renault ZOE est désormais disponible également en achat intégral (châssis + batterie), voir conditions en points de vente. Gamme Renault ZOE : consommations min/max (Wh/km) : 168/180. Émissions de CO₂ : 0 à l'usage, hors pièces d'usure. 300 kilomètres d'autonomie réelle confirmés en homologation WLTP (Worldwide harmonized Light vehicles Test Procedures).

renault.fr

SACOA DES NATIONS
 RENAULT **POITIERS**
La vie, avec passion
www.sacoadesnations.fr

21 AVENUE DE LA LOGE - 86440 MIGNÉ-AUXANCES
Tél : 05 49 51 96 96
poitiers@renault-sacoa.com

33 BOULEVARD PONT ACHARD - 86000 POITIERS
Tél : 06 07 58 67 42
sbernucchi@renault-sacoa.com



CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football du département de la Vienne, vous êtes prié(e)s d'assister ou de vous faire représenter par un membre du bureau de votre club dûment mandaté à l'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football qui aura lieu le :

Vendredi 31 Mai 2019 à 19h00
A Civray (salle La Margelle)

Les représentants des clubs seront accueillis à partir de 18h30.

Ordre du jour provisoire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
2. Accueil des participants par le Président du District, le Maire de la commune, le Président du club
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Financière du 30/11/2018 à Quinçay
4. Discussion et vote des rapports de la Secrétaire Générale et des commissions
5. Allocution du Président du District de la Vienne de Football
6. Etude des vœux retenus
7. Présentation des modifications des Statuts
8. Présentation et vote des :
 - règlements des compétitions Jeunes et Féminines
 - règlements spécifiques : Statut de l'Arbitrage 7 Discipline 7 Arbitre assistant bénévole
 - * applicables à compter de la saison 2019 / 2020
9. Application du carton blanc sur toutes les compétitions départementales (Séniors 7 Jeunes - Féminines)
10. Présentation et vote du budget prévisionnel
11. Intervention des personnalités
12. Questions diverses
13. Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Vœux des clubs

Les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du **vendredi 31 Mai 2019** doivent les faire parvenir au siège du District de la Vienne de Football soit :

- **en envoi recommandé sur papier à entête du club**, signé par le Président (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Via Zimbra sur papier à entête du club**, signé par le Président

Date limite d'envoi le **vendredi 26 avril 2019, dernier délai**

Demande de Trophée du District

Les demandes de trophées (fiche de renseignements dans « **informations diverses** » du présent journal) concernant les joueur(se)s et les dirigeant(e)s méritant(e)s doivent parvenir au District de la Vienne de Football **par la messagerie Zimbra**.

Date limite d'envoi le **lundi 29 avril 2019, dernier délai**

La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière.



AVIS AUX CLUBS

Licences

La LFNA vous rappelle que la date butoir pour enregistrer vos licences est fixée **au mardi 30 avril 2019 inclus**.

Elle vous remercie de faire le nécessaire avec vos demandes en cours.

Concours de dessin

A l'occasion de la Journée Nationale des U7 à U9, qui aura lieu le Samedi 25 Mai 2019 au complexe sportif Maurice Girault de Ligugé, le District de la Vienne de Football et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organisent un concours de dessin.

Le dessin sélectionné sera visible sur les tee-shirts distribués lors de cette journée à l'ensemble des enfants U6 à U9 présents.

Tu es licencié(e) de U6 à U9, envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat à 86000 Poitiers ou par mail district@foot86.fff.fr avant le lundi 15 avril 2019, dernier délai.

Le gagnant sélectionné recevra un cadeau supplémentaire.

Nous comptons sur ta participation !

LABEL Seniors

Le District de la Vienne organise une dernière réunion pour la validation de votre participation au Label Seniors (pour les clubs ayant retourné leur fiche avant le 15/02/19)

Cette réunion aura lieu :

**Au stade des Terrasses/Patronages St Joseph
13 avenue des Terrasses à 86000 POITIERS**

Clubs concernés : Beuxes, Boivre, Ceaux la Roche, Champigny, Charroux-Mauprévoir, Coussay les Bois, Journet, La Pallu, Mignaloux Beauvoir, Poitiers 3 Cités, Poitiers St Eloi Loisirs, Rouillé, St Savin/St Germain, Sud Vienne Région de Couhé, Vouillé.

Merci de confirmer votre présence.

Parcours Fédéral de Formation du Dirigeant

Le District de la Vienne et l'OR2F prévoient 3 modules de formation des dirigeants.

Vendredi 26 Avril 2019 :
18h-22h : Méthodologie de projet

Samedi 27 avril 2019 :
8h30-12h30 : Mobiliser et animer une équipe dirigeante au service d'un projet
13h30-17h30 : Construire et promouvoir un projet

Inscription disponible sur le site de la LFNA , rubrique formations/formations dirigeant(e)s.



Journée de la Femme

A quelques jours de la Coupe du Monde Féminine, le District de la Vienne de Football a le plaisir de vous convier à la Journée de la Femme "Toutes ensemble"

Le mercredi 1er mai 2019 au Stade de la Montée Rouge à CHATELLERAULT

Les joueuses des catégories U6/U10F, U11/U13F, U14/U17F et SENIORS sont invitées à participer à des rencontres festives.

Tournoi à 8 pour les U11-U13, U14-U17 et Seniors : RDV à 9h - début tournoi à 10h

Pour les U6-U10 : RDV à 12h30 - plateau à 13h15 à 14h15

Vos équipes évoluant dans les différents championnats ont été pré-inscrites à ce tournoi dans "Footclubs".

Afin d'organiser au mieux cette journée, merci de confirmer votre présence en la validant (rubrique "compétition" "engagement") **avant le dimanche 14 avril 2019** (pour les U6/U9F vous devez engager vous-même votre équipe dans Footclubs ; elle n'est pas pré-engagée)

Une fois l'engagement pris, il vous est demandé de le respecter et de bien vous présenter avec vos équipes.

Les clubs n'ayant que quelques licenciées peuvent participer. Des équipes seront constituées afin que toutes les jeunes filles puissent jouer. Merci d'en aviser le District par courriel.

Challenge Départemental P.E.F.

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant 5 actions « Coup de Cœur » du Programme Educatif Fédéral.

Cinq catégories seront récompensées et recevront des dotations textiles siglées :

- U6 / U9
- U10 / U13
- U15 / U17
- U11 / U13 F
- U14 / U17 F

Conditions de participation :

1. Réaliser une action PEF d'ouverture ou au caractère inhabituel avec l'une des catégories concernées
2. Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
3. Renvoyer la fiche action ainsi que les justificatifs avant le vendredi 3 mai 2019 à district@foot86.ff.fr

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats. A vous de jouer !!

Services Civiques - LFNA

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise une formation à destination des services civiques des clubs de la Vienne les

**Lundi 8 et mardi 9 avril 2019
Au stade des Terrasses/Patronages St Joseph
13 avenue des Terrasses 86000 POITIERS**

La convocation a été transmise directement par la LFNA.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine organise une réunion d'informations et d'échanges sur le déploiement des services civiques et sur l'application REMATCH le

**Lundi 8 avril 2019 de 19h à 21h
Au stade des Terrasses/Patronages St Joseph
13 avenue des Terrasses 86000 POITIERS**

L'invitation et le coupon réponse ont été envoyés directement par la LFNA.



Rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F)

A quelques semaines du coup d'envoi de la Coupe du Monde Féminine, la Commission Féminine et de Féminisation du District, en relation avec les Conseillers Techniques, propose pour cette fin de saison des rassemblements à destination des jeunes filles âgées de 5 à 9 ans (U6F - U10F).

Ces plateaux seront l'occasion de faire jouer entre filles, ces petites souvent isolées dans leurs clubs et pratiquant habituellement en mixité !

Vous pourrez aisément apporter votre soutien à cette opération en incitant les jeunes filles à venir participer en nombre à ces manifestations, dont voici les dates :

- | | | |
|----------------------|----------------------------------|-------------------------------|
| • samedi 6 avril : | CHAUVIGNY | - 10h30 / 12h00 |
| • mercredi 1er mai : | CHATELLERAULT (#Toutes ensemble) | - 13h00 / 14h30 (à confirmer) |
| • samedi 11 mai : | MONTMORILLON | - 10h30 / 12h00 |
| • samedi 25 mai : | LIGUGE (Journée Nationale U6/U9) | (horaires à confirmer) |

Nous comptons sur vous pour relayer au mieux cette information auprès des éducateurs et des parents, pour faire de ces journées des moments inoubliables pour ces demoiselles et importants pour le développement du football d'animation féminin.

Futnet – Tennis ballon

Les 23 e 25 avril, le District de la Vienne de Football lance une compétition de tennis-ballon (Futnet) en 3 contre 3, ouverte aux licencié(e)s U15 et U17, filles et garçons.

6 sites, répartis sur la Vienne, permettront de découvrir cette nouvelle pratique et peut-être de se qualifier pour la finale qui aura lieu à Bonneuil Matours le 1^{er} juin.

Le formulaire d'inscription, à renvoyer au District avant le 18 avril 2019, est disponible dans les informations diverses du présent journal.

Le règlement sera publié prochainement sur le site du District.

Prélèvement frais arbitrage des 30 et 31 mars 2019

Nous informons les clubs que les prélèvements des indemnités de matchs en D5-D6-COUPES-CHALLENGES-FEMININES D2/D3 et JEUNES des rencontres des 30 et 31 mars 2019 seront prélevés exceptionnellement (avec celles du mois d'Avril) aux alentours du 10 Mai (et non en avril comme prévu).

Les prélèvements des frais d'arbitrage de la D1 à la D4 + Féminines D1 d'Avril restent inchangés (prélèvement le 10 avril).

PERMANENCE DES ARBITRES

La permanence des arbitres (06 43 06 88 53) s'achève désormais à 12h le samedi.

En cas de forfait, passé ce délai, les clubs devront prévenir l'arbitre désigné par courriel sur sa messagerie personnelle indiquée dans Footclubs avec copie au club adverse et au District.



AVIS AUX ARBITRES

Indemnités de matchs des 30 et 31 mars

Nous vous informons que les indemnités de matchs (arbitres, observateurs, accompagnateurs) des rencontres des **30 et 31 mars 2019** seront virées exceptionnellement (avec celles du mois d'Avril) aux alentours **du 10 Mai** (et non en avril comme prévu).

Merci de votre compréhension.

CONSIGNES ADMINISTRATIVES

RAPPORTS :

Les rapports d'arbitrage sont à saisir sur votre compte « Mon Espace FFF ».

Un mode opératoire sur les rapports d'arbitrage est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Dématérialisation des rapports arbitrage et délégation**
- votre Espace FFF

Un outil d'aide à la **rédaction d'un rapport disciplinaire** est disponible sur :

- le site du District, rubrique « Documents » - « Documents généraux » - « Arbitrage » : **Aide à la rédaction d'un rapport d'arbitrage**
- votre Espace FFF

Planning prévisionnel de la saison 2018/2019

- Vendredi 5 avril : prépa-Ligue
- Vendredi 26 avril : prépa-Ligue
- Vendredi 10 mai : prépa-Ligue
- Mardi 14 mai : CDA plénière n°7
- Vendredi 17 mai : réunion de fin de saison des arbitres

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI à partir de 17h30 jusqu'au SAMEDI MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au SAMEDI MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, **à compter du samedi midi**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant. Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres **d'adresser des mails au District** (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



AVIS AUX EDUCATEURS

Programmation de deux nouvelles certifications CFF2 et CFF3

La Commission Technique 86 et le C.T.D ont programmé DEUX nouvelles CERTIFICATIONS comme suit :

- Certification CFF2 le MERCREDI 8 MAI 2019 de 9h30 à 17h30 à Poitiers (complexe à définir)
- Certification CFF3 le JEUDI 30 MAI 2019 de 9h30 à 17h30 à Châtellerauld (complexe à définir)

Attention !!! pour les deux sessions, place limitée à 12 candidats.

Inscription sur le site de la LFNA (<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

CALENDRIER des FORMATIONS de CADRES – saison 2018/2019

FORMATIONS MODULES COMPLEMENTAIRES

MODULE U7 le Samedi 13 avril 2019 de 8h30 à 17h30 (8 heures) lieu à déterminer - Inscription sur le site de la LFNA **avant le vendredi 5 avril 2019**

MODULE ANIMATRICE le Samedi 13 avril 2019 (6 heures) lieu à déterminer - Inscription sur le site de la LFNA **avant le vendredi 5 avril 2019**

MODULE BEACH SOCCER le Samedi 22 juin 2019 (8 heures) 77 lieu à définir

Quelques rappels administratifs

Toutes les inscriptions se font sur le site internet de la LIGUE de FOOTBALL NOUVELLE AQUITAINE :

(<https://lfna.fff.fr/inscriptions-formations/>)

LÔR2F vous rappelle que pour valider votre inscription aux formations via le site de la LFNA, il vous faut **impérativement CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION** en renvoyant à LÔR2F (dans les délais) les documents reçus par mail : fiche intendance, attestation de prise en charge du club et bons de formation.

Sachez qu'il n'est pas nécessaire de fournir le certificat médical pour les joueurs ou éducateurs.

Les personnes qui n'ont pas retourné ces documents ne seront pas convoqués (et donc non admis à participer) aux formations.

Anthony ALLOUIS,
Conseiller Technique Départemental 86.



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 03 avril 2019
Procès-verbal n° 32

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean-Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Didier DANIEL.

Approbation du PV n° 31 sans modification.

RAPPEL IMPORTANT

Article 26.C.2.b Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

De plus, ne peut participer, au cours des 5 dernières rencontres de championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure, plus de 3 joueurs ayant pris part effectivement au cours de la saison à plus de 7 rencontres officielles (championnats et coupes) avec l'une des équipes supérieures du club.

Cette règle ne s'appliquera qu'à partir :

- du 13/14 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 1 à Départemental 5 (journées 18, 19, 20, 21 et 22).
- du 06/07 avril 2019 pour les équipes réserves participant aux championnats de Départemental 6 Niveau 1 (journées 6, 7, 8, 9 et 10).

Cette règle s'applique depuis :

- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 1 (journées 16, 17, 9, 10 et 18)
- le 31/03/19 pour les équipes réserves participant au championnat Féminin de Départemental 2 (journées 7, 8, 9, 1 et 10)

Précision : les 5 dernières journées sont les mêmes pour toutes les équipes qu'il y ait un forfait ou une exemption.

DATES DE REPORTS DES JOURNEES DE COMPETITIONS NON-JOUEES

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS SENIORS	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Départemental 1 Féminines	J 09 : 09 décembre 2018	28 avril 2019
Départemental 1 Féminines	J 10 : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 1 Féminines	J 18 : 28 avril 2019	19 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	J 01 : 03 février 2019	5 mai 2019
Départemental 2 et 3 Féminines	J 10 : 5 mai 2019	19 mai 2019



MATCHS de COUPES et CHALLENGES REPORTES

COMPETITION	JOURNEES ET DATES INITIALES	NOUVELLES DATES
Coupe Louis David	<u>J 7</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe Jolliet-Rousseau	<u>J 5</u> : 30 et 31 mars 2019	20 et 21 avril 2019
Coupe du Poitou	<u>J 10</u> : 10 mars 2019	14 avril 2019

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
5	B	8	25/11/18 Remis 27/01/19	20695462	Leigné sur Usseau (2) / Buxeuil (1)	Décision de l'arbitre	21/04/19
5	B	9	02/12/18 Remis 27/01/19	20695468	Oyré Dangé (3) / Ingrandes (2)	Arrêté municipal	21/04/19
6 Niv. 1	F	3	03/03/19	21255243	Poitiers Beaulieu (1) / Vendelogne (1)	Terrain non tracé	21/04/19

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86
 Antoigné
 Antran
 Avoilles en Châtelleraut
 Bonneuil Matours / Archigny
 Château Larcher
 Chaunay
 Chauvigny
 Coulombiers
 Coussay les Bois
 Fleuré
 Fontaine le Comte
 GJ Foot Sud 86
 GJ Foot Val Vert
 GJ Vallées du Miosson
 Journet
 La Pallu
 Les Ormes
 Ligugé
 Loudun
 Lusignan

Mazerolles Lussac
 Migné Auxances
 Montamisé
 Nouaillé Maupertuis
 Oyré Dangé
 Pleumartin / La Roche Posay
 Poitiers 3 cités
 Poitiers Asac
 Poitiers St Eloi
 Queaux Moussac / Verrières
 Sèvres Anxaumont
 St Julien l'Ars
 Thuré Besse
 Valdivienne
 Vendelogne
 Vicq sur Gartempe
 Vouillé
 Vouneuil sur Vienne

**DEPARTEMENTAL 1****Match n° 20694042 : Château Larcher (1) Ï Ozon (1) du 10/02/19 remis le 31/03/19.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Château Larcher (31/03/19 à 19h55)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur / des joueurs Marius MEINIE, Hamza HAMIDI, Sidi LEGHRIB, Bilaly KANOUTE, Mamadou CAMARA, Florian DUBOURG, Kévin BABOU, Yannis GIRODET, Amine MESSAOUDENE, Abdela BAKRI, Steven LEGENDRE, Bilal BADAOU, Ahmed BENALI MEDJAHED, Damien CHARTIER du club d'Ozon pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que le club d'Ozon est en règle au regard des dispositions des articles 5 des RG de la LFNA et 48 des RG de la FFF en ce qui concerne les obligations en matière d'arbitrage.

Considérant après vérification de la composition de l'équipe d'Ozon (1) portée sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seuls deux joueurs sont titulaires d'une licence mutation hors période.

Considérant que **l'équipe d'Ozon (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38ú) seront débités au club de Château Larcher.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 2**Match n° 20694178 : Naintré (2) Ï Nord Vienne (1) en poule A du 09/02/19 remis le 30/03/19.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Nord Vienne (31/03/19 à 21h58)

Réserve sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Naintré pour le motif suivant : des joueurs du club de Naintré sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification de la feuille de match : Moncutant (1) Ï Naintré (1) en Régional 2 poule A disputée le 24/03/19, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la rencontre de l'équipe supérieure précitée

Considérant que **l'équipe de Naintré (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38ú) seront débités au club de Nord Vienne.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 3**Match n° 20694702 : Payroux (1) Ï Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 09/02/19 remis le 30/03/19.**

Courriel de confirmation de réserve du club de Payroux (31/03/19 à 19h53)

Réserve sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Nieuil l'Espoir pour le motif suivant : des joueurs du club de Nieuil l'Espoir sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification de la feuille de match : Nieuil l'Espoir (1) Ï Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 1 disputée le 24/03/19, dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la rencontre de l'équipe supérieure précitée

Considérant que **l'équipe de Nieuil l'Espoir (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38ú) seront débités au club de Payroux.

Dossier classé.



DEPARTEMENTAL 4

Match n° 20694835 : La Pallu (2) 7 Moncontour (1) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de La Pallu (2) d'un joueur (licence n° 1109310697) en état de suspension. La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de La Pallu lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 17/04/19, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 20694836 : St Christophe (1) 7 St Léger de Montbrillais (1) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Non-utilisation de la FMI. Courriel du club de St Christophe (01/04/19 à 08h27) signalant un dysfonctionnement de la tablette.

Feuille de match papier non reçue

La Commission demande aux deux clubs pour le mercredi 10 avril 2019 :

- La composition de votre équipe (numéro de maillot 7 numéro de licence 7 nom et prénom)
- Les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre.

Dossier en instance.

Match n° 20694870 : Ceaux la Roche (1) 7 Champigny (1) en poule A du 28/04/19

Match n° 20694882 : Ceaux la Roche (1) 7 La Pallu (2) en poule A du 12/05/19

Match n° 20694821 : Ceaux la Roche (1) 7 La Pallu (2) en poule A du 26/05/19

Courriel du club de Ceaux la Roche (27/03/19 à 19h20) signalant des travaux sur le terrain de La Roche Rigault.

Les rencontres en rubrique pourraient se dérouler sur le terrain synthétique de Loudun.

La Commission a reçu un arrêté municipal d'interdiction d'accès pour le terrain de La Roche Rigault (du 14 avril au 12 juillet 2019) et l'autorisation de la mairie de Loudun pour l'utilisation du terrain synthétique pour les dates précitées.

Les rencontres en rubriques se dérouleront sur le terrain synthétique de Loudun.

Match n° 20695101 : Poitiers Gibauderie (1) 7 Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Hugo CHAMOLEY (01/04/19 à 08h48)) signalant ne pas avoir fait joué le match en rubrique suite à un tracage en partie effacé.

Courriel du club de Poitiers Gibauderie (01/04/19 à 09h02).

Courriel du club de Chasseneuil St Georges (03/04/19 à 13h03).

Compte-tenu des circonstances, la Commission donne la rencontre à jouer le dimanche 21/04/19 à 15h, même terrain.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Hugo CHAMOLEY sont à la charge du District.

Dossier classé.

Match n° 20695117 : Migné Auxances (3) 7 La Puye La Bussière (1) en poule C du 24/03/19

Problèmes avec la FMI en fin de rencontre.

Composition de l'équipe de Migné Auxances (3) (courriel du 26/03/16 à 14h27)

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Fabrice WORONIAK (27/03/19 à 16h32).

La Commission demande pour le mercredi 10 avril 2019

- au club de La Puye La Bussière :

- o la composition de l'équipe (numéro de maillot 7 numéro de licence 7 nom et prénom)
- o les éventuelles sanctions et blessures.
- o Le nom du capitaine
- o Le nom des arbitres assistants et du délégué
- o Le score de la rencontre.

Passé ce délai, le club sera amendé.

Dossier en instance.

**Match n° 20695126 : Iteuil (1) ï Les Roches La Villedieu (1) en poule C du 06/04/19****Match n° 20695129 : Les Roches La Villedieu (1) ï La Puye La Bussière (1) en poule C du 06/04/19**

Demande du club des Roches La Villedieu (courriel du 03/04/19 à 09h46) pour désigner 1 arbitre confirmé sur les rencontres en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20695258 : Charroux Mauprévoir (1) ï Pressac (1) en poule D du 07/04/19

Demande du club de Pressac (courriel du 01/04/19 à 10h22) pour désigner 3 arbitres et un délégué sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants et le délégué seront à la charge du club de Pressac.

DEPARTEMENTAL 5**Match n° 20695653 : Haims (1) ï Queaux Moussac Verrières (1) en poule C du 07/04/19.**

Demande des clubs d'Haims (29/03/19 à 12h59) et Queaux Moussac (02/04/19 à 15h27) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20695757 : Bouresse (1) ï Sud Vienne région de Couhé (2) en poule D du 10/02/19 remis le 31/03/19.

Courriel de confirmation de réserve du club de Bouresse (01/04/19 à 15h45).

Réserves sur la qualification et / ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sud Vienne région de Couhé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Sud Vienne région de Couhé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Réserves sur la qualification et / ou la participation du joueur / des joueurs Jean François RIBOULEAU, Damien BIGUET, Guillaume MINOT, Quentin BAUDIFIER, Medhi COUVIDAT, Jean Yves GOURDON, Charly BOUTIN, Jérôme NAUD, Mathieu TEXIER, Benjamin MINAULT, Julien FERRET, Frank BAUDIFFIER du club de Sud Vienne région de Couhé, pour le motif suivant : la présente rencontre est un match à rejouer et le joueur / les joueurs Jean François RIBOULEAU, Damien BIGUET, Guillaume MINOT, Quentin BAUDIFIER, Medhi COUVIDAT, Jean Yves GOURDON, Charly BOUTIN, Jérôme NAUD, Mathieu TEXIER, Benjamin MINAULT, Julien FERRET, Frank BAUDIFFIER n'était / n'étaient pas licencié(s) / pas qualifié(s) au sein du club de Sud Vienne région de Couhé à la date de la première rencontre.

La Commission,

Prend connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant après vérification de la date des rencontres de Sud Vienne région de Couhé que les équipes 1 et 2 jouaient le même jour (à Brion St Secondin pour l'équipe 1).

Par ces motifs, dit la première réserve non fondée.

Considérant la seconde réserve, il ne s'agit pas d'un match à rejouer mais d'un match remis, donc sans objet dans le cadre de cette rencontre.

Par ces motifs, dit la seconde réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserves (38ú) seront débités au club de Bouresse.

Dossier classé.

Match n° 20695760 : St Maurice Gençay (2) ï Usson-L'Isle (2) en poule D du 09/02/19 remis le 30/03/19.

Courriel du club de St Maurice Gençay (31/03/19 à 14h31) signalant la blessure (épaule gauche) de la déléguée du match Mme GUILLET Stéphanie.

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier transmis à la Commission de Discipline.

Dossier classé.

DEPARTEMENTAL 6 Niveau 1**Match n° 21255000 : St Gervais (1) ï Beuxes (3) en poule A du 10/02/19 remis au 31/03/19.**

Courriel du club de St Gervais les 3 Clochers (03/04/19 à 12h04) signalant la blessure (genou droit) du joueur RICHARD Guillaume.

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.

Match n° 21255210 : Smarves 1936 (2) ï Brion St Secondin (4) en poule E du 10/02/19 remis au 31/03/19.

1^{er} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement).

Amende de 15ú au club de Brion St Secondin.



DEPARTEMENTAL 6 Niveau 2

Modifications

Afin d'apporter un peu plus de souplesse dans le déroulement du championnat de Départemental 6 Niveau 2 les modifications suivantes sont apportées :

- les forfaits seront comptabilisés mais il n'y aura pas de forfait général au-delà du 2^{ème} forfait,
- les forfaits seront amendés à partir du 3^{ème} forfait.
- les matchs non joués au 26/05/19 (dernière journée de championnat) seront donnés perdus par forfait à l'équipe qui a demandé le report (ou aux 2 équipes en cas d'accord des deux clubs).

En conséquence, les amendes pour forfait déjà débitées depuis le début de la 2^{ème} phase seront créditées aux clubs suivants : Dissay (15ú), Journet (15ú), Mazerolles-Lussac (15ú), Plaisance (30ú) et Valdivienne (15ú).

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		si match non joué le 26/05/19 perdu à	Report possible le
6 Niv. 2	A	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255313	Sammarcolles (1)	ASM (3)	ASM (3)	19/05/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/19	21255315	Mouterre / 3 Moutiers (2)	ASM (3)	Mouterre / 3 Moutiers (2)	21/04/19
6 Niv. 2	A	2	10/02/19 remis 31/03/20	21255317	Sammarcolles (1)	Coussay / Mirebeau (2)	Coussay / Mirebeau (2)	28/04/19
6 Niv. 2	A	4	10/03/19	21255322	Moncontour (2)	Sammarcolles (1)	Moncontour (2)	21/04/19
6 Niv. 2	B	1	03/02/19 remis 17/03/19	21255344	Coussay les Bois (3)	Buxeuil (2)	Coussay les Bois (3)	19/05/19
6 Niv. 2	B	4	10/03/19	21255353	Coussay les Bois (3)	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (3)	21/04/19
6 Niv. 2	C	5	24/03/19	21255385	Lavoux Liniers (2)	Jardres (2)	aux deux équipes	28/04/19
6 Niv. 2	F	3	03/03/19	21255470	La Ferrière Magné (2)	Château Larcher (3)	La Ferrière Magné (2)	21/04/19
6 Niv. 2	F	4	10/03/19	21255471	La Ferrière Magné (2)	Rouillé (3)	La Ferrière Magné (2)	19/05/19

Match n° 21255317 : Sammarcolles (1) ï Coussay / Mirebeau(2) en poule A du 10/02/19 remis le 31/03/19.

Courriel du club de Coussay (30/03/19 à 19h03) pour reporter le match en rubrique.

S'agissant du Niveau 2, la Commission accepte de fixer cette rencontre le 28/04/19.

En accord entre les deux clubs, la rencontre pourra être jouée avant cette date. Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par forfait à l'équipe de Coussay / Mirebeau (2).

Match n° 21255345 : Coussay les Bois (3) ï Vellèches (1) en poule B du 10/02/19 remis le 31/03/19.

Courriel du club de Coussay les Bois (01/04/19 à 20h25) signalant le forfait de l'équipe de Vellèches (1).

1^{er} forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement).

Match n° 21255384 : Angloise (1) ï Vicq sur Gartempe (3) en poule C du 24/03/19.

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (30/03/19 à 22h06) signalant la blessure (hanche et cuisse droites) du joueur EPIN Victorien.

Feuille de match modifiée par le District.

Dossier classé.


Match n° 21255434 : Sommières St Romain (2) - Adriers (2) en poule E du 03/02/19 remis le 17/03/19
Évocation

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 20/03/19 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Adriers (2) d'un joueur (licence n° 2543549641) en état de suspension.

Considérant que le club d'Adriers a été informé et n'a pas formulé d'observations par écrit.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline du District de la Haute-Vienne du 06/12/18 de trois (3) matchs de suspension à compter du 10/12/18.

Considérant que l'équipe d'Adriers (2) évoluant en Départemental 6 poule E n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date (le 22/12/18 et le 09/03/19 mais forfait le 15/12/19 et exempt le 03/03/19).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs,

Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Adriers (2) pour en donner le gain à l'équipe de Sommières St Romain (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 ú) seront débités au club d'Adriers.

Dossier classé.

Match n° 21255466 : Château Larcher (3) - Valdivienne (3) en poule F du 10/02/19 remis au 31/03/19.

Courriel du club de Valdivienne (30/03/19 à 17h52).

2^{ème} forfait de l'équipe de Valdivienne (3) (sans déplacement).

CHAMPIONNAT FEMININ
Match n° 20737121 : Fontaine le Comte (1) Ï St Romans / Paizay (1) en Départemental 1 du 31/03/19.

Courriel du club de St Romans lés Melle (30/03/19 à 21h57).

2^{ème} forfait de l'équipe de St Romans / Paizay (1) (sans déplacement).

Amende de 31ú au club de St Romans lés Melle.

Match n° 21281741 : Ste Eanne (1) Ï La Chapelle Bâton (2) en Départemental 3 poule B du 07/04/19

Courriel du club de La Chapelle Bâton (03/04/19 à 11h13) pour reporter le match en rubrique.

S'agissant d'une rencontre de Départemental 3, la Commission donne un avis favorable à cette demande mais à condition de recevoir l'accord du club adverse.

Dates possibles de report : 14/04, 21/04 et 12/05.

Par contre, si cette rencontre n'est toujours pas jouée au 26/05/19, elle sera donnée perdue par pénalité à l'équipe de La Chapelle Bâton (2).

COUPE TASSIN
Match n° 21195624 : Fleuré (1) Ï St Savin St Germain (1) du 17/02/19 reporté le 24/02/19.

Courriel du club de Fleuré (29/03/19 à 09h57) signalant avoir réglé les frais d'arbitrage pour la rencontre en rubrique.

La somme de 151,04ú sera créditée au club de Fleuré et débitée aux arbitres.

Rappel : depuis le début de la saison 2018-2019, les frais d'arbitrage (championnats, coupes et challenges) sont crédités aux arbitres par le District et débités aux clubs.

COUPE TASSIN : 2ème tour le 21/04/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
8	CHAUIGNY (2)	R2C	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2C	
9	MONTMORILLON (2)	R3C	BEAUMONT ST CYR (1)	R3A	
10	NAINTRE (1)	R2A	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3C	
11	BUXEROLLES (1)	R2C	STADE POITEVIN (2)	R2C	



Organisation du 2ème tour: 8 équipes

7 vainqueurs du 1^{er} tour

1 équipe exempte du 1^{er} tour

Soit un nombre de matches au 2ème tour de 4

La commission procède à un tirage au sort intégral.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: le 18/19 mai 2019 :

4 vainqueurs du 2ème tour

4 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

1/2 finales: le 01/02 juin 2019

Finale: le samedi 15 juin 2019 à Poitiers (stade Rébeilleau).

RESERVES NON CONFIRMÉES

Rencontres des 09 et 10/02/19 remis les 30 et 31/03/19

Match n° 20694174 : Cenon sur Vienne (1) ĩ Beaumont St Cyr (2) en Départemental 2 poule A

Match n° 20695761 : Vivonne (2) ĩ Blanzay (1) en Départemental 5 poule D

DIVERS

Courriels des clubs de Fontaine le Comte, Mignaloux Beauvoir, Nouaillé et Rouillé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de l'ASM, La Roche Posay et Villeneuve :

Pris note

Courriel de M. Rachid LAGHZAoui :

Pris note

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 09 et 10/02/19 remis les 30 et 31/03/19

2^{ème} avertissement

Départemental 6

match n° 21255345 : Coussay les Bois (3) ĩ Vellèches (1) au Niveau 2 poule B

match n° 21255346 : Buxeuil (2) ĩ St Rémy sur Creuse (1) au Niveau 2 poule B

match n° 21255406 : Mazerolles Lussac / Sillars (2) ĩ Journet (2) au Niveau 2 poule D

Amende de 17ú

Départemental 6

match n° 21255002 : Monts sur Guesnes (1) ĩ St Christophe (2) au Niveau 1 poule A

**NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE****Rencontres des 09 et 10/02/19 remis les 30 et 31/03/19****Dossier en instance :**

Départemental 2 : Match n° 20694175 : Migné Auxances (2) ï Vouillé (1) en poule A
Rapport FMI et feuille de match à recevoir avant le 10/03/19.

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**Amende de 24ú****Rencontres des 23 et 24/03/19**

Départemental 3 Match n° 20694456 : Antoigné (1) ï A.S.M. (1) en poule A
saisi le 29/04/19 à 20h45.

Rencontres des 09 et 10/02/19 remis les 30 et 31/03/19

Départemental 4 Match n° 20695097 Poitiers Portugais (1) ï La Puye La Bussière (1) en poule C
saisi le 02/04/19 à 20h11.

Départemental 5 Match n° 20695365 : Beaumont St Cyr (4) ï ASM (2) en poule A
saisi le 01/04/19 à 16h47

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES**Amende de 24ú.****Rencontres des 09 et 10/02/19 remis les 30 et 31/03/19**

Match n° 21255122 : Vouzaillles (1) ï Antran (3) en Départemental 6 Niveau 1 poule B

DEPARTEMENTAL 6 niveau 2**Avertissement** (avant amende)

Compte-tenu de la décision de assouplir les obligations en Départemental 6 niveau 2, il est adressé un avertissement (avant application du règlement) au club ci-dessous n'ayant pas retourné la feuille de match dans les délais :

Match n° 21255346 : Buxeuil (2) ï St Rémy sur Creuse (1) en poule A

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 ú.

Prochaine réunion : le mercredi 10 avril 2019 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION JEUNES

Réunion du jeudi 04 avril 2019
Procès-verbal n° 26

Président M. Philippe BARRITAULT
Présents Mmes Françoise BERTON et Sylvie TESSERAU
MM. Jean-Pierre BERNARD, Jean Paul PINTAULT et Christian SAVIGNY

Approbation du PV n° 25 sans modification

Remerciements au Club des 3 Cités pour avoir mis à disposition leur salle.

CHALLENGE JONGLERIES

Une Journée de rattrapage est prévue essentiellement pour les équipes qui étaient exemptes (à faire le 6/04/2019) ou pour celles qui avaient un match non joué (à faire le 13/04/2019) lors des journées programmées par la commission.

REPORTS DE MATCHS

Championnat U17/U18, U15

Poules de 10

La journée 3 du 9 février 2019 est reportée au 6 avril 2019.

Poules de 8

La journée 2 du 9 février est reportée au 6 avril 2019

Challenges à 11

Les ½ finales prévues le 6 avril 2019 sont remises au 13 avril 2019.

U13

La journée 3 du 9 février 2019 est reportée au 6 avril 2019.

Toutefois, la finale départementale du Festifoot prévue le 6 avril 2019 est maintenue.

Par conséquent, les équipes qualifiées pour cette finale et celles devant rencontrer les finalistes devront jouer la journée 3 du championnat le 13 avril 2019.

Le tour 3 du Challenge Dansac prévu le 6 avril 2019 est reporté au 13 avril 2019.

U11

La journée 4 du 30 mars 2019 du championnat U11 est remise au 6 avril 2019.

La journée 3 du Challenge U11 prévue le 6 avril 2019 est reportée au 13 avril 2019.



Div	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes		Motif	à jouer le
2	C	2	09/02/19 06/04/19	21270817	3 Moutiers/ASM//Sammarçolles/Nord Vienne	Loudun (2)	Accord des deux clubs	13/04/19
2	D	4	23/03/19	21270982	Asm/3 Moutiers/Sammarçolles/Nord Vienne	Antoigné/Châtelleraut Portugais	Accord des deux clubs	avant le 27/04/2019
1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271005	Neuville (1)	Jaunay-Clan (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271006	La Pallu (1)	Gj Vallées du Miosson (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
1	A	3	09/02/19 06/04/19	21271009	Loudun (2)	Migné-Auxances (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271050	Gj Vallée Vienne et Moulière (1)	Sud Vienne Région de Couhé	Finale Festival Foot	13/04/19
1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271051	Stade Poitevin (2)	Gj Val de Vonne (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271052	Fontaine le Comte (1)	Poitiers Asac (1)	Finale Festival Foot / Dansac	27/04/19
1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271053	Poitiers 3 Cités (1)	St Benoît (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
1	B	3	09/02/19 06/04/19	21271054	Montmorillon (1)	Gj Vallées du Miosson (2)	Finale Festival Foot	13/04/19
2	A	3	09/02/19 06/04/19	21271098	Bonneuil Matours/Vouneuil sur Vienne (1)	Availles en Châtelleraut (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
2	A	3	09/02/19 06/04/19	21271099	Poitiers Cep (1)	Naintré (1)	Finale Festival Foot	13/04/19
2	B	3	09/02/19 06/04/19	21271143	Gj 3 Vallées 86 (1)	SO Châtelleraut (4)	Finale Festival Foot	13/04/19
2	B	6	23/03/19	21271157	Poitiers Asac (2)	Vouneuil/Quinçay/Béruges (1)	Accord des deux clubs	avant le 27/04/2019
2	C	3	09/02/19 06/04/19	21271186	Stade Poitevin (3)	Gj Foot Sud 86 (1)	Finale Festival Foot / Dansac	27/04/19
3	D	2	16/03/19	21361975	Ligugé/Smarves/Iteuil (4)	Quinçay/Béruges (1)	Accord des deux clubs	13/04/19

CHAMPIONNAT U17/U18

Match n° 21270788 : Vouneuil/Quinçay/Béruges (1) ï Migné Auxances (1) en Départemental 2 poule B du 06/04/19

Courriel du club de Migné-Auxances demandant d'avancer le match du 06/04/2019.

Confirmation non reçue de l'entente Vouneuil/Quinçay/Béruges.

La Commission maintient le match au samedi 6 avril 2019.

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270823 : Antoigné/Châtelleraut Port (1) ï St Savin/Vicq (2) en Départemental 2 poule C du 23/03/19

Reçu les rapports des clubs d'Antoigné et Vicq sur Gartempe ainsi que de M. Emilien CHAUSSE, arbitre de la rencontre.

Transmission de la FMI le 29/03/19.

Amende de 12€ au club d'Antoigné pour transmission tardive de la FMI.

Dossier classé.

Courriel du club d'Antoigné

Réponse faite par la messagerie Zimbra.

CHAMPIONNAT U15

Feuille de Match Informatisée

Match n° 21270885 Sud Vienne Région de Couhé (1) ï Gj 3 Vallées 86 (1) en Départemental 2 poule A du 26/01/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue au District.

Reçu les courriels des clubs de Sud Vienne Région de Couhé et Gj 3 Vallées 86.

Dossier classé.



Match n° 21270950 Gj Avenir 86 (2) ï Poitiers 3 Cités (1) en Départemental 2 poule C du 09/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

Courriel du club de Gj Avenir 86 indiquant la composition de leurs équipes.

La Commission demande au club de Poitiers 3 Cités pour le jeudi 11 avril, dernier délai :

- la composition de son équipe (numéro de maillot ï numéro de licence ï nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Dossier en instance

Match n° 21270977 Ozon (1) ï Migné-Auxances (1) en Départemental 2 poule D du 09/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

Courriels des clubs d'Ozon et Migné-Auxances indiquant la composition de leurs équipes.

La Commission a complété la feuille de match avec les informations données par les clubs et

Dossier classé

Match n° 21270954 : Poitiers 3 Cités (1) ï Chasseneuil St Georges (1) en Départemental 2 poule C du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier reçue au District.

La Commission demande la plus grande vigilance au club de Poitiers 3 Cités afin de faire le nécessaire pour que la Feuille de Match Informatisée (FMI) soit utilisée.

Dossier classé

Match n° 21270979 : Ozon (1) ï L'Envigne (1) en Départemental 2 poule D du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI. Feuille de match papier non reçue.

Courriel du club d'Ozon indiquant la composition de leurs équipes.

La Commission demande au club de L'Envigne pour le jeudi 11 avril, dernier délai :

- la composition de son équipe (numéro de maillot ï numéro de licence ï nom et prénom)
- les éventuelles sanctions et blessures.
- Le nom du capitaine
- Le nom des arbitres assistants et du délégué
- Le score de la rencontre

Dossier en instance

Match n° 21270981 : Mirebeau (1) ï Bonneuil Matours/Vouneuil (1) en Départemental 2 poule D du 23/03/19

Non-utilisation de la FMI.

Courriel du club de Bonneuil Matours indiquant la non-utilisation de la FMI.

Préparation d'avant-match non effectuée par le club de Mirebeau.

La Commission demande la plus grande vigilance au club de Mirebeau afin de faire le nécessaire pour que la Feuille de Match Informatisée (FMI) soit utilisée.

Dossier classé

Match n° 21270845 : Montmorillon (2) ï Poitiers Asac/St Eloi (2) en Départemental 1 du 30/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI reçu.

La Commission demande aux deux clubs plus d'explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 11 avril 2019.

Dossier en instance

Match n° 21270847 : Naintré (1) ï Quinçay/Vouneuil/Béruges (1) en Départemental 1 du 30/03/19

Non-utilisation de la FMI. Rapport FMI non reçu.

La Commission demande aux deux clubs ainsi qu'à M. Alexandre PINARD, arbitre officiel de la rencontre, des explications sur la non-utilisation de la FMI avant le jeudi 11 avril 2019.

Dossier en instance

CHAMPIONNAT U13

Match n° 21271157 : Poitiers Asac (2) ï Vouneuil/Quinçay/Béruges (1) en Départemental 2 poule B du 23/03/19

Courriel du club de Vouneuil sous Biard demandant le report du match

Rappel : Attente de confirmation de club de Poitiers Asac.

Sans réponse avant le 13/04/19, le match sera perdu par forfait aux deux équipes.



RENCONTRES U11

Challenge régional LAHITTE-FETIS organisé par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine : Conformément au règlement du challenge jongleries, les équipes qualifiées sont les deux premiers du 1^{er} classement Montmorillon 1 et Stade Poitevin 1. (La date et le lieu reste à définir).

CHALLENGE A 8 U15

Tirage du 2eme tour (à jouer le 13/04/19)

MATCHS DE CLASSEMENT

Poule A

Journée	Equipe
2	GJ Avenir 86 (2)
	Availles en Châtelleraut (1)
	Bonneuil/Vouneuil (1)
	ASM (1)

Poule D

Journée	Equipe
2	Boivre Latillé 1
	Vouneuil/Quinçay /Béruges (1)
	GJ Val de Vonne 1

Club recevant pour le 2eme tour

CHALLENGE DANSAC

3ème TOUR - samedi 13 avril 2019 (tour reporté du 06/04/19)

RDV des équipes à 13h45

Début des rencontres à 14h30

A
CHÂTELLERAULT SO (3)
CISSE (1)
LOUDUN (3)
MIREBEAU (1)

B
BUXEROLLES (1)
GJ AVENIR 86 (1)
MIGNE AUXANCES (2)
STADE POITEVIN (3)

C
FONTAINE LE COMTE (1)
GJ VAL DE CLOUERE (1)
LIGUGE/SMARVES/ITEUIL (3)
USSON-L'ISLE (1)

D
GJ 3 VALLEES 86 (2)
GJ VAL DE VONNE (2)
POITIERS 3 CITES (2)
ST SAVIN/MICQ (1)

Club recevant

CHALLENGE U11

2ème tour du 30/03/19

Poule G : Cissé (1) qualifié car les deux équipes classées première et deuxième Stade Poitevin (3) et Poitiers 3 Cités (2) ont déjà une équipe qualifiée (cf Article 2 du règlement de la compétition)

Poule I : GJ Foot Val Vert (1) qualifié car l'équipe classée première Migné Auxances (2) a déjà une équipe qualifiée (cf Article 2 du règlement de la compétition).

Poule D : Forfait de l'équipe d'Availles en Châtelleraut (2). Amende de 10€ au club d'Availles en Châtelleraut.

Poule F : Forfait de l'équipe de Latillé/Boivre (1). Amende de 10€ au club de Latillé



3eme TOUR - samedi 13 avril 2019

RDV des équipes à 9h45

Début des rencontres à 10h30

POULE A

LOUDUN (1)
CHAT PORTUGAIS (1)
AVAILLES EN CHATEL (1)
CHATEL SOC (1)

POULE B

GJ FOOT VAL VERT (1)
NEUVILLE (1)
MIGNE AUXANCES (1)
STADE POITEVIN (1)

POULE C

CISSE (1)
POITIERS 3 CITES (1)
MONTAMISE/SEVRES (1)
LIGUGE/S/IT (1)

POULE D

MONTMORILLON (1)
POUILLE TERCE/FLEURE (1)
POITIERS ASAC (1)
GJ VALLEE MIOSSON (1)

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Amende de 12 ú par feuille de match manquante

Rencontres du 30/03/2019

Match n° 21271048 Sud Vienne Région de Couhé (1) ĩ Stade Poitevin (2) en U13 Départemental 1 poule B

Match n° 21271137 Sud Vienne Région de Couhé (2) ĩ Stade Poitevin (3) en U13 Départemental 2 poule D

Match n° 21271093 Jaunay Clan (2) ĩ Châtellerault Soc (3) en U13 Départemental 2 poule A

Match n° 21271182 Gj Val de Clouère (1) ĩ Gj Vallée Vienne et Moulière (2) en U13 Départemental 2 poule C

Prochaine réunion : jeudi 11 Avril 2019 à 17h, sur convocation

Le Président de séance, Philippe BARRITAULT

La secrétaire, Françoise BERTON



COMMISSION DE L'ÉTHIQUE ET LA PREVENTION

Réunion du jeudi 21 mars 2019 à 18h
Salle du complexe sportif Fernand Haie à Sèvres-Anxaumont
PV n° 7

Président : D Colin

Présents : G Baraudon, MH Lagrange, JM Nicolas, B Pétonnet, D Artus.

Excusés : D Fraudeau, JN Guennegueues, JP Péguin, R Gallais, D Cantet, Y Vergnaud, A Gouffé, D Giraud.

Invité : R Bernardeau,

Approbation du PV de la réunion du 21 février.

* Remerciements à la Mairie de Sèvres-Anxaumont, en particulier au 1^{er} adjoint J Roy, d'avoir mis à disposition de la commission, la salle du complexe sportif F Haie.

* Courrier de la Ligue / Action « Soyons PRETS » (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) et de lutte contre la violence et discriminations dans le Football. La Ligue de Football Nouvelle Aquitaine renouvelle sa campagne de sensibilisation auprès de tous les acteurs : clubs, joueurs, dirigeants, arbitres, supporters et public. Pour l'année 2019, l'action concernera la catégorie U16 R1 et R2. Informations à venir.

* Samedi 6 avril opération Festi foot à Buxerolles Filles et Garçons. Participation de plusieurs membres de la commission d'Ethique.

* Compte Rendu de la réunion du Comité de Direction le 11 mars, à laquelle MH Lagrange a participé, représentant notre commission. Principaux points abordés : la réhabilitation des locaux, les licenciés dans le District et l'évolution des effectifs, le Label Senior, les actions Coupe du Monde Féminine, les rencontres avec un climat de violence dans le département, la Journée des Bénévoles, les nouvelles exigences pour les arbitres, les sections d'Elite football dans le milieu scolaire, l'AG du 31 mai du District à Civray, l'AG financière du 6 décembre, le poste à pourvoir au District, la Journée de la Femme le 1^{er} Mai à Châtelleraut.

* Dans le cadre de la présence de membres de la commission de l'Ethique aux matchs sensibles, la commission rappelle l'intérêt de prévenir en amont les clubs et les arbitres de notre présence afin d'éviter toute suspicion. Elle invite vivement ses membres à se présenter avant le début de la rencontre, à l'arbitre et aux dirigeants des équipes.

Le point sur les remises de récompenses : Challenge de l'Ethique

* D2 à Usson. Remise des récompenses le 10 mars avec D Giraud représentant le Comité de Direction, D Colin président de la Commission de l'Ethique, en présence des maires d'Usson et de L'Isle Jourdain, Mr Jarassier et Mr Melon, de D Cantet, R Gallais, Y Vergnaud, JM Nicolas, membres de la Commission d'Ethique, des joueurs du clubs et de dirigeants et bénévoles. Un courrier du Pdt Lancereau a été lu.

* D3 à Lusignan, date prévue le 30 mars.

* D4 à Quinçay. Remise le mercredi 13 février en présence du Président du club B Viot et de membres de l'équipe dirigeante et de bénévoles, de jeunes joueurs et seniors, de JP Péguin, A Gouffé membres de la commission de l'Ethique, du Président des arbitres UNAF, M Lavaud.

Continuité des réflexions sur les Chartes « Ethiques »

Toutes les personnes ayant participé aux travaux de la commission de l'Ethique sur l'élaboration de Chartes sont invitées à adresser à D Cantet, avant le 11 mars, une synthèse de leurs propositions.

Il est convenu que nos travaux prioritaires continuent de porter sur 2 volets :

- Charte "joueur-joueuse, jeune et adulte"
- Charte "éducateur"

**Calendrier prévisionnel de réunions de la commission de l'Ethique**

- jeudi 11 avril 17h30, à Sèvres-Anxaumont ou Béruges, réunion de travail sur les Chartes Ethiques. Lieu à déterminer.
- jeudi 18 avril à Béruges salle municipale, place de l'Eglise, solliciter B Pétonnet.
- mercredi 26 juin à Leigné sur Usseau, réunion de fin d'année sportive, solliciter D Giraud pour l'organisation.

Prochaine réunion « intermédiaire », jeudi 11 avril 2019 à 17h30 à Sèvres-Anxaumont ou Béruges, lieu à préciser.

Prochaine réunion mensuelle, jeudi 18 avril à 18h00, salle municipale, place de l'Eglise à Béruges.

Les secrétaires,
Dominique Artus et Dominique Cantet.



INFORMATIONS DIVERSES

DEMANDE DE TROPHÉE du DISTRICT (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : ☐ joueur (se) ☐ dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Motivation de la demande :

.....

.....

.....

.....

Fait à : le :

Signature : Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

Document à retourner au District de la Vienne de Football avant le lundi 29 avril 2019

La remise des trophées est effectuée lors de l'Assemblée Générale Financière



Convocation Détection U14G – Stage 3

Suite au dernier rassemblement organisé à Montamisé, le CTD et les membres de la Commission Technique 86 organisent un nouveau stage de détection pour 17 jeunes joueurs ; celui-ci est prévu le Mercredi 10 avril 2019 à BUXEROLLES de 14h00 à 17h00. Merci de consulter la liste des joueurs concernés et de les avertir au plus vite.

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2018/2019

**Détection U14
Garçons**



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, et suite au retour des fiches « Défis Sportifs » par les clubs, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique organisent une nouvelle journée de détection.

L'après-midi sera consacré à une opposition contre l'équipe U15 R2 de l'E.S Buxerolles.

L'objectif final est de constituer une Sélection de la Vienne (16 joueurs) qui disputera un tournoi Inter-Secteurs les Samedi 27 et Dimanche 28 Avril à Floirac (33).

Pour ces rassemblements, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'un ballon (taille 5)
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique 86)

MERCREDI 10 AVRIL 2019
de 14h à 17h à BUXEROLLES
Complexe sportif André Messy (terrain synthétique)
Allée Eric Tabarly - 86180

Liste des 17 joueurs (6 clubs) convoqués pour ce stage :

BUXEROLLES :	DECIME Dimitri
CHÂTELLERAULT S.O.C :	AKTOUF Enzo, BLONDEL Lucas , BRECHET Maël, DUCROCQ Quentin,
	HENIN Enzo, OUZAITE Yassine, VAUCELLE Hugo
POIT. ASAC/POIT.ST ELOI :	RENAULT Swann
MONTMORILLON :	BORSETTO Arthur
STADE POITEVIN F.C :	BABEAUD Eluan, HORTA MUNOZ Tayron, POUABOUD Claude
	Roger, DIABY Yadaly, TURI Grégory, SACKO Mamadou
SUD VIENNE Région de COUHE :	JOUBERT Tomy

EN GRAS, les Gardiens de But convoqués

ENCADREMENT : MM. ALLOUIS Anthony (CTD), BARRAULT Jean-Claude et SAVIGNY Christian



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 86 PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : **MÈRE 86 PÈRE 86 TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2018-2019 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :

ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL

1 rue François Prat 86000 POITIERS 86 Tél : 05.49.61.17.35 86

Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR 86 Site Internet :

<https://foot86.fff.fr/>



GARÇONS ET FILLES U13

MATCHS • DÉFIS • QUIZZ

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

UN ÉVÉNEMENT SPORTIF, ÉDUCATIF ET FESTIF !
PHASES DÉPARTEMENTALES

#FiersBleues Tous ensemble avec les Bleues !
Coupe du Monde de la Fifa, France 2019™

Samedi 6 avril 2019 à Buxerolles
Complexe Sportif André Messy de 9h à 17h



FFF.fr @equipedefrance @fff



De U6 à seniors

1^{er}
MAI
2019

*#toutes
ensemble*

Journée de la femme

Stade de la Montée Rouge - Châtelleraut
accueil des joueuses dès 9h00

Restauration
Buvette
Sur place



GRAND
CHÂTELLERAUT
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION





FUTNET Tennis Ballon



LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !

FUTNET (Tennis-Ballon) U15/U17, G et F FORMULAIRE D'INSCRIPTION

NOM DE L'EQUIPE :

	NOM	PRENOM	N° LICENCE*	CLUB
Joueur 1				
Joueur 2				
Joueur 3				

*Obligatoire

Nom du CAPITAINE et adresse mail *:

.....

	14h – 17h30	Choix du lieu Mettre une X
Loudun (Terrain <u>synthétique</u> , Rue du stade 86200 Loudun, 12 équipes)	Mardi 23 avril	
Bonnes (Terrain <u>herbe</u> , Rue du Pied Martin 86300 Bonnes, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
Civray (Terrain <u>tennis</u> , 38 avenue Maurice Bailly 86400 Civray, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
Poitiers (Terrain de <u>tennis</u> , 26 rue des 2 Communes 86000 Poitiers, 12 éq.)	Mardi 23 avril	
Naintré (Terrain de <u>tennis</u> , 7 rue Anatole France 86530 Naintré, 12 éq.)		Jeudi 25 avril
Montmorillon (Terrain de <u>tennis</u> , 3 rue des Tennis 86500 Montmorillon 12 éq.)		Jeudi 25 avril



En fonction de votre lieu de pratique et de la surface de jeu,
Merci de prévoir des chaussures adaptées.
Herbe et Synthétique = moulés, Tennis = baskets

En inscrivant votre équipe, vous vous engagez à respecter le règlement de la compétition (disponible sur www.foot86.ffv.fr) et, en cas de qualification, à être présent le jour de la Finale (1^{er} juin à Bonneuil-Matours), avec les même joueurs.

L'engagement de l'équipe sur le lieu de compétition sera validé sous réserve des places disponibles.

Les informations, résultats et convocations concernant cette compétition seront disponibles sur www.foot86.ffv.fr.

Document à retourner au siège du District (district@foot86.ffv.fr)

AVANT Le Jeudi 18 Avril 2019